

CONTRÔLES POLICIERS PERMANENTS

B.3

1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951



A partir de 1890, les Roms et Sinti d'Europe devaient se soumettre fréquemment aux mesures de contrôle et de surveillance de la police. De plus en plus d'administrations commençaient à intervenir directement dans leurs vies. Celui qui exerçait un métier ou une profession sans autorisation était alors puni. Le vagabondage et la mendicité étaient aussi passibles d'une sanction.

Saviez-vous

... que bon nombre de policiers faisaient carrière grâce au suivi permanent des tziganes, car cela leur donnait la possibilité d'utiliser des techniques modernes telles que la photographie ou le relevé d'empreintes digitales, et leur permettait de collaborer avec des collègues étrangers?

A vous

Quelle est l'impression que la photo donne dans cette situation? Informez-vous pour savoir si la mendicité est autorisée ou réprimée dans votre propre commune, dans votre pays. Pourquoi est-elle interdite ou passible de sanctions?

La photo

Contrôle d'identité au cours d'une rafle effectuée par la gendarmerie autrichienne dans une habitation rom à Allhau dans le Burgenland pendant l'entre-deux-guerres. Archives régionales Burgenland, Eisenstadt/Autriche.